

Évolution comparée de la représentativité des filles au primaire et secondaire entre le public et le privé de 2000 à 2020 au Togo

Amévor Amouzou-Glikpa, *Université de Lomé*

Edinam Kola, *Université de Lomé*

Marc Pilon, *Université de Paris Cité - IRD*

DOI : [10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1055](https://doi.org/10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1055)

Résumé

Le présent article rend compte de l'évolution comparée de la représentation des effectifs de filles entre les écoles publiques et privées au Togo sur une série statistique de 20 années. Cette comparaison restitue une double forme d'inégalités scolaires, à savoir celle entre garçons et filles d'une part, et celle des filles entre les ordres public et privé, d'autre part. Les données utilisées pour la description et l'analyse de la représentativité des filles sont essentiellement d'ordre quantitatif. Particulièrement, les annuaires statistiques ont servi de support pour les interprétations des indicateurs statistiques usuels, en particulier l'indice de parité entre filles et garçons. Il ressort que, globalement, les indicateurs de la représentation des effectifs féminins sont meilleurs dans les écoles privées comparativement aux écoles publiques, en particulier dans le secondaire. Les facteurs explicatifs à ce sujet sont nombreux et entremêlés, notamment les facteurs socioculturels, les facteurs géographiques (milieu de résidence) ou encore le contexte immédiat de la scolarisation. Il s'agit en fait d'une conjonction de facteurs souvent plus favorables aux filles fréquentant les écoles privées que celles des écoles publiques.

Mots-clés : écoles privées, écoles publiques, filles, inégalités, Togo

Abstract

This article reports on the comparative evolution of the representation of girls' enrollment between public and private schools in Togo over a statistical series of 20 years. This comparison restores a double form of educational inequalities, namely that between boys and girls, on the one hand, and that of girls between the public and private orders, on the other hand. The data used for the description and analysis of the representativeness of girls are essentially quantitative. In particular, the statistical yearbooks supported the interpretations of the usual statistical indicators, particularly the parity index between girls and boys. Overall, the indicators of the representation of female students are more improved in

private schools compared to public schools, as well as their schooling. The explanatory factors on this subject are numerous and intertwined, particularly sociocultural factors, geographical factors (place of residence) or even the immediate context of schooling. It is a conjuncture of factors that are often more favorable to girls attending private schools than those attending public schools.

Keywords: girls, inequality, private schools, public schools, Togo

INTRODUCTION

La problématique de la scolarisation féminine occupe une place importante dans l'analyse des politiques publiques et des systèmes éducatifs dans les pays en développement. Dans l'offre de scolarisation, la plupart des écoles privées constituent l'expression d'une dynamique sociale non négligeable lorsque l'on sait que le choix du secteur privé s'explique par de multiples facteurs à portée socioculturelle, géographique, voire parfois liée aux politiques ou réformes éducatives mises en place par l'État.

Le contexte international actuel de l'éducation formelle est celui de l'Éducation pour tous (EPT), en lien avec les Objectifs du développement durable (ODD) depuis 2015. Les défis du développement et surtout les leçons issues de l'évolution historique des pays développés recommandent l'accès de tous à l'éducation publique sans discrimination aucune. Les pays en développement sont les plus concernés par les questions de l'éducation pour tous, en particulier celle des filles et d'autres groupes vulnérables comme les personnes en situation de handicap et les minorités ethniques. C'est ainsi que le suivi des indicateurs de la scolarisation, en particulier de ceux concernant la scolarisation des filles, est une préoccupation publique, aussi bien au niveau national qu'international. Une autre question dans le contexte de l'éducation pour tous et des ODD est celle de la contribution des écoles privées aux côtés des systèmes publics d'éducation formelle.

Le présent article développe une double comparaison des inégalités observées sur le plan de la représentation des effectifs féminins dans l'enseignement primaire et dans les deux cycles de l'enseignement secondaire au Togo. Le premier niveau de comparaison est relatif à l'accès des filles et garçons à l'école et à leur maintien dans le cursus scolaire. Les politiques d'équité de genre en tant que critère désormais indispensable pour la réalisation de l'EPT font que la proportion des filles est de plus en plus élevée dans les établissements scolaires (Lange, 1998 ; Pilon, 1996). Le deuxième niveau de comparaison se situe entre les ordres public et privé. En effet, les effectifs féminins sont plus représentés dans les écoles privées que dans les écoles publiques. L'évolution différenciée socioscolaire est décrite et analysée dans cet article selon un plan en quatre parties, à savoir la problématique, la méthodologie, les résultats obtenus et la discussion.

1. PROBLÉMATIQUE

Les inégalités de scolarisation ou de scolarité entre filles et garçons concernent l'ensemble des pays. Elles constituent une dimension des inégalités scolaires en lien avec les inégalités sociales. C'est la raison pour laquelle les ODD, en particulier l'ODD4 et sa première cible, recommandent de « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile »¹.

Toutefois, les inégalités d'accès, de fréquentation, de maintien, et surtout de réussite, sont plus accentuées dans certains pays en développement comme ceux d'Afrique subsaharienne. Certains pays du continent ont cependant inversé les discriminations de fréquentation scolaire entre filles et garçons, comme le Sénégal, pays dont les indices de parité en 2019 sont de 1,14, 1,18 et 1,04, respectivement dans le primaire, le premier et second cycle du secondaire (Lange, 2018). Cependant, dans la plupart de ces pays, la dynamique évolutive des types d'établissements scolaires (public ou privé) participe, de fait, aux inégalités scolaires (PASEC, 2016).

Dans le contexte togolais, le processus de mise en œuvre de l'EPT a commencé en 2008 avec la suppression officielle des frais directs de scolarité au primaire. Ceci a permis de favoriser l'accès de tous les enfants à l'école primaire, en particulier des filles. Dans l'ensemble, les effectifs scolaires au primaire au Togo se caractérisent par un Indice de parité entre les sexes (IPS) quasiment paritaire (1,03) et légèrement favorable aux filles.

Cependant, les défis majeurs actuellement dans le système scolaire togolais demeurent la fréquentation régulière, le maintien et la promotion des élèves issus des couches sociales les plus déshéritées, en particulier des élèves de sexe féminin. C'est pourquoi nous avons voulu rendre compte de l'évolution comparée des effectifs féminins dans les écoles privées, comparativement aux écoles publiques. Notre recherche permet d'apprécier ainsi en partie les forces et les faiblesses du système scolaire togolais au regard de l'évolution des groupes d'élèves les plus ciblés dans l'EPT, nommément le groupe des filles.

Il s'agit d'une analyse comparative de la représentation des effectifs de filles et de son évolution dans les secteurs public et privé, sur la période d'une vingtaine d'années, entre 2000 et 2020 au Togo. Les analyses et interprétations de l'évolution différenciée de la représentation des effectifs féminins entre les ordres scolaires privés et le public rendent ainsi compte d'une dynamique sociale de l'éducation, notamment des formes d'inégalités sociales et scolaires dans le contexte togolais dont les principaux facteurs explicatifs demeurent le revenu socioéconomique et le contexte de scolarisation en milieu urbain.

¹ ODD4 : <https://fr.unesco.org/gem-report/node/1346>

2. MÉTHODOLOGIE

Les données mobilisées pour la description et l'analyse de la représentation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire selon les ordres public et privé sont essentiellement quantitatives. Il s'agit des données publiées dans les annuaires officiels des statistiques scolaires². À partir de ces données statistiques, des tableaux, puis des graphiques ont été construits sur l'évolution comparée des effectifs féminins entre 2000 et 2020.

Les statistiques ont été catégorisées en sous-ensembles : d'un côté, l'ensemble des types d'établissements privés ; puis de l'autre, le public. Les ordres privés scolaires se composent des écoles confessionnelles catholiques, protestantes (et assimilées), islamiques et des écoles privées laïques. Nous avons fait le choix d'intégrer les écoles communautaires, au primaire comme au secondaire dans les effectifs du secteur public, car la tendance officielle actuelle est d'officialiser tous les établissements communautaires et d'interdire dorénavant leur création³. En effet, au Togo, les établissements scolaires communautaires, dénommés « Écoles d'initiative locale » (EDIL) pour le primaire et « Collèges d'enseignement général d'initiative locale » (CEGIL) pour le 1^{er} cycle du secondaire, sont progressivement transformés en établissements publics⁴. Le Plan sectoriel de l'éducation a ainsi justifié cette transformation : « Pour ce qui concerne la réalisation de l'universalisation de la scolarisation primaire, outre la suppression des frais de scolarité (instaurée en 2008), il est prévu de prolonger et de renforcer les actions entreprises dans la phase 1 du PSE : poursuivre la transformation des Écoles d'Initiative Locale (EDIL) en écoles publiques, la prise en charge de tous les enseignants par le budget de l'État (suppression des enseignants volontaires payés par les parents) et la gratuité progressive des écoles publiques (notamment des manuels scolaires). Ainsi, l'État entend développer une offre publique suffisante, le recours à l'offre éducative privée étant réservé aux familles qui le souhaitent et/ou qui en ont les moyens financiers. » (République togolaise, PSE, 2014, p. 31).

Les données sont issues des annuaires officiels des statistiques au Togo de l'année académique 1999-2000 à celle de 2019-2020. Trois niveaux scolaires sont concernés : le primaire, le secondaire 1 (collège), puis le secondaire 2 ou (lycée). Pour chaque année, l'effectif des filles de chaque sous-ensemble a été rapporté à l'effectif global. L'interprétation s'appuie sur la documentation disponible relative à la scolarisation dans les écoles privées, les dynamiques sociales autour de l'école et le contexte de scolarisation.

² Le recueil de ces données et leur traitement s'est effectué lors d'une recherche coordonnée par le Réseau Francophone contre la Privatisation de l'Éducation (ReFPE) et financée par Open Society Initiative For West Africa (OSIWA), les trois auteurs de cet article ayant réalisé l'étude de cas sur le Togo.

³ <https://www.societecivilemedias.com/2020/10/26/togo-dodzi-kokoroko-veut-mettre-un-terme-a-la-creation-anarchique-des-edil-et-cegil/>

⁴ Universalialia, *et al.*, 2019, p. 78. Voir aussi les pages 22, 24 et 25 du Journal officiel du 17 septembre 2021. http://jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_17_09_2021%20%2066%20E%20ANNEE%20N%C2%B037%20-TER.pdf

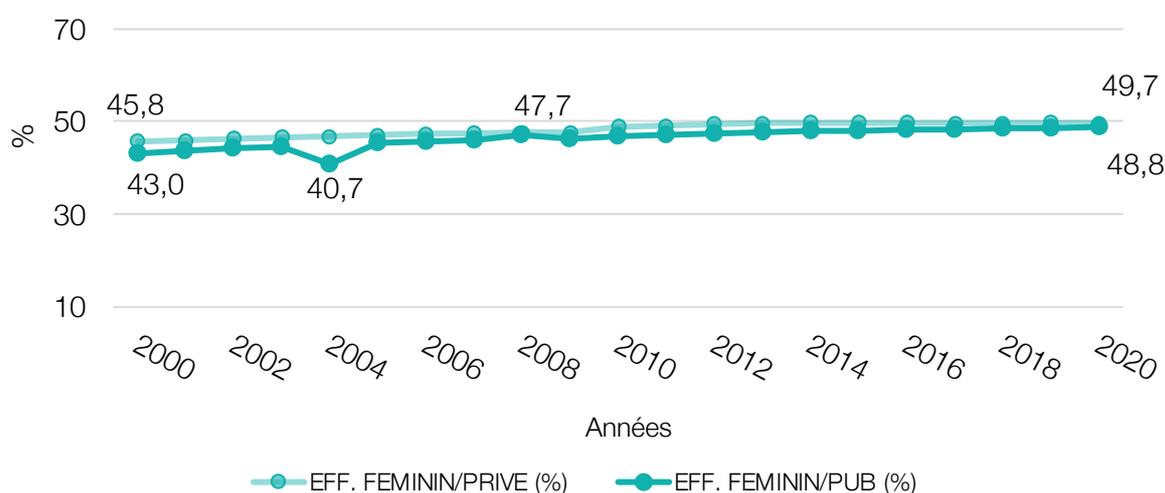
3. RÉSULTATS OBTENUS

Les résultats obtenus sont présentés sous la forme de courbes binaires traçant l'évolution des effectifs féminins entre 2000 et 2020 pour l'ensemble des ordres scolaires privés comparativement au public, successivement au primaire et aux deux niveaux du secondaire au Togo.

3.1. Évolution comparée des effectifs féminins, entre public et privé, au primaire entre 2000 et 2020 au Togo

Le graphique 1 décrit l'évolution des effectifs des élèves filles au sein des ordres privés comparativement au public.

Figure 1. Pourcentage des filles dans les écoles primaires publiques et privées de 2000 à 2020 au Togo



Source : Annuaire officiels des statistiques scolaires de 1999-2000 à 2019-2020

Pour les vingt années scolaires prises en considération, soit de 1999-2000 à 2019-2020, il ressort au moins trois faits remarquables concernant le primaire :

- Au sein des écoles privées, les effectifs des filles sont proportionnellement plus représentés que le public entre 1999 et 2000 ;
- L'évolution comparée des proportions des effectifs féminins entre l'ensemble des privés et le public indique que la représentation des effectifs féminins sur la période s'est améliorée, allant de 43 % à 48,8 % pour le public, puis de 45,8 % à 49,7 % pour les privés.

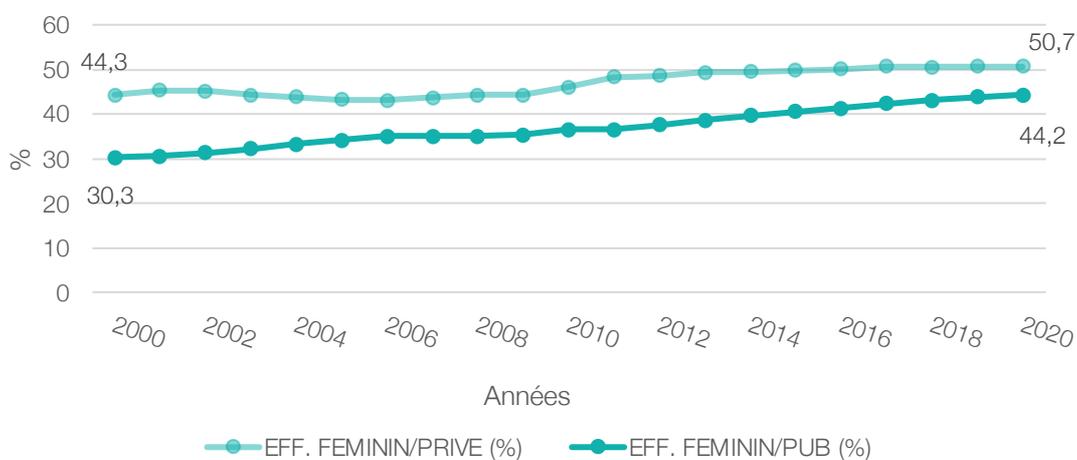
En somme, au primaire, la comparaison des effectifs permet d'affirmer que les filles sont très légèrement plus scolarisées dans l'ensemble des ordres privés que dans le public. Mais, l'écart entre la scolarisation féminine dans les établissements privés et dans ceux du public

est presque insignifiant au primaire. Ceci peut s'expliquer par la mobilisation scolaire dans le contexte de l'EPT depuis les années 2008. Qu'en est-il de cette tendance au secondaire 1 ?

3.2. Évolution comparée des effectifs féminins, entre public et privé, au secondaire 1 entre 2000 et 2020 au Togo

Le graphique 2, comme précédemment, décrit l'évolution comparée de la scolarisation féminine pour l'ensemble des ordres privés comparativement au public au secondaire 1, niveau appelé Collège d'enseignement général (CEG) au Togo.

Figure 2. Pourcentage des filles dans les écoles primaires publiques et privées de 2000 à 2020 au Togo



Source : Annuaires officiels des statistiques scolaires de 1999-2000 à 2019-2020

La tendance observée est globalement similaire à celle constatée précédemment dans le cas du primaire. La représentation des effectifs féminins dans le privé du secondaire 1 était nettement plus élevée que dans le public au début de la décennie 2000 (44,27 %, contre 30,31 %, près de 14 points d'écart). Mais, 20 ans après, en 2020, l'écart du pourcentage des filles inscrites dans les établissements du privé et dans ceux du public a considérablement diminué pour ne plus être que 6,51 points d'écart.

Notre graphique indique aussi que, globalement, la scolarisation des filles s'améliore également au secondaire 1 dans tous les ordres scolaires (privé et public) au Togo. Toutefois, l'écart de scolarisation féminine entre le privé et le public est nettement plus accentué au secondaire 1 qu'au primaire. Ceci peut se comprendre dans la mesure où les inégalités entre les élèves du sexe féminin et ceux du sexe masculin ont tendance à s'accroître du primaire vers le supérieur.

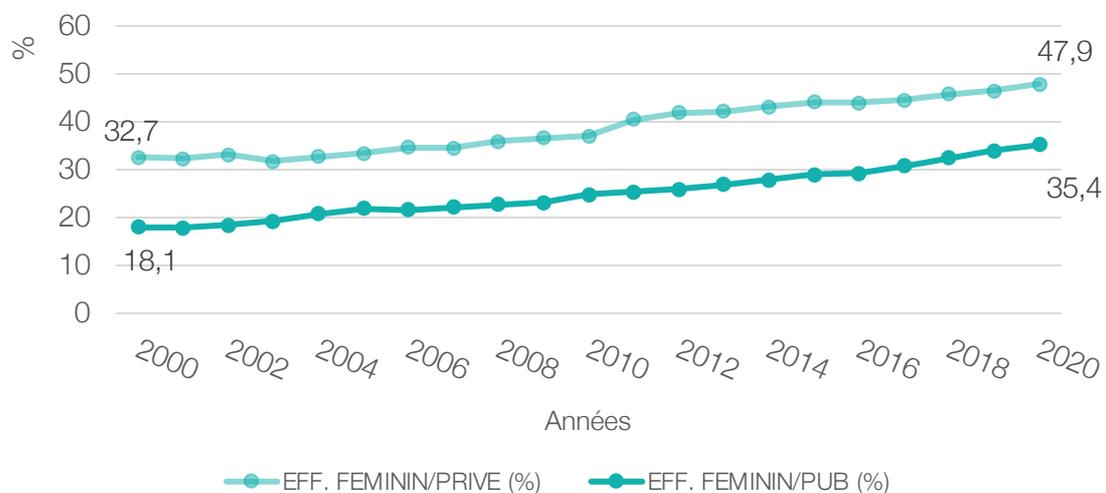
La comparaison entre les ordres privés et le public permet de constater que les familles ont tendance à plus scolariser leurs filles dans le privé que dans le public. Ce constat peut être expliqué par trois raisons fondamentales : les écoles privées sont essentiellement implantées

en milieux urbains, notamment dans les grandes agglomérations et, en particulier, dans l'enseignement secondaire ; en milieu urbain, les familles ont plus de revenus pour financer la scolarisation de leurs enfants y compris celles des filles ; en milieu urbain, la culture scolaire, les enjeux socioéconomiques et les dynamiques de promotion sociale à travers la réussite scolaire (y compris celle des filles) sont intégrés dans les stratégies familiales d'éducation. Ainsi, les filles qui sont scolarisées dans les écoles privées sont souvent issues des familles qui remplissent ces trois conditions (résidence urbaine, niveau socioéconomique et scolaire élevé) et prennent en compte les enjeux de mobilité sociale que permet l'institution scolaire. Elles adhèrent donc aux projets de scolarisation que ce soit pour les garçons ou pour les filles.

3.3. Évolution comparée des effectifs féminins, entre public et privé, au secondaire 2 entre 2000 et 2020 au Togo

Le graphique 3 décrit l'évolution des effectifs féminins entre l'ensemble des ordres privés et le public au secondaire 2, niveau dont l'achèvement, sanctionné par le baccalauréat, donne accès à l'université dans le système scolaire togolais.

Figure 3. Pourcentage de filles dans les écoles du secondaire 2nd cycle publiques et privées de 2000 à 2020 au Togo



Source : Annuaire officiels des statistiques scolaires de 1999-2000 à 2019-2020

Le graphique 3 montre que l'écart de représentation des effectifs féminins entre les secteurs privé et public, qui était quasiment insignifiant dans le primaire, devient de plus en plus élevé au secondaire 1, puis au secondaire 2 (graphiques 1, 2 et 3). Alors qu'ils étaient respectivement de 2,8 et 0,9 points au primaire et 14,0 et 6,5 points au secondaire 1 pour les périodes de 1999-2000 et 2019-2020, un tel écart s'élève à 14,6 et 12,5 points pour les mêmes périodes au secondaire 2. En somme, l'écart des effectifs féminins du privé et ceux du public s'accroît donc au fur et à mesure que le niveau scolaire s'élève.

D'une manière générale, les analyses que nous avons réalisées à partir de la comparaison longitudinale des effectifs féminins entre l'ensemble des ordres privés et le public s'expliquent dans le contexte togolais essentiellement par des situations à la fois socioculturelles, résidentielles et socioéconomiques. En effet, les écoles privées constituent un phénomène essentiellement urbain et, en raison du coût plus élevé de la scolarisation, s'adressent à des familles qui disposent de revenus leur permettant de financer l'inscription de leurs enfants dans ces établissements privés.

Qu'il s'agisse d'écoles confessionnelles ou laïques, ces établissements scolaires sont en effet plus implantés dans les grandes villes pour répondre, aux côtés des écoles publiques, à la forte demande de scolarisation des populations urbaines. De surcroît, les établissements de l'ordre privé laïc sont d'une grande variété avec des frais de scolarité parfois excessivement élevés. En effet, il existe au Togo des écoles dites « écoles bourgeoises » qui proposent une offre éducative élitiste du primaire au secondaire à des familles voulant donner à leurs enfants des possibilités d'inscription aux grandes écoles et universités de renom des systèmes éducatifs européens et nord-américains. Certaines de ces écoles sont appelées « écoles internationales » et véhiculent une culture proche de celle de la classe sociale supérieure togolaise par leurs programmes, souvent calqués sur les programmes des pays occidentaux (France, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Canada, etc.) (Lange, 2021). Parmi elles, on peut citer les établissements scolaires Alpha, Arc-En-Ciel, La Madone, Les Cours Lumière, l'école Zodiac, etc. dont les frais scolaires vont parfois dépasser les 4 200 000 FCFA (pour le lycée⁵, soit 3 820 euros, cette somme qui ne prend pas en compte les autres frais annexes à la scolarité, représente tout de même six fois le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) togolais annuel⁶. À côté de ces établissements destinés à l'élite socioéconomique, des écoles privées laïques modestes sont accessibles aux familles de classes moyenne et populaire qui développent aussi des stratégies éducatives afin de garantir la réussite de leurs enfants. Ces établissements proposent des frais de scolarité pouvant descendre jusqu'à 45 000 F CFA, ce qui correspond tout de même à une somme difficile à réunir pour les familles les plus désavantagées.

Dans l'ensemble, la culture scolaire est plus intégrée au sein des familles des milieux urbains qui font le choix du privé. Il s'agit ici des enjeux socioculturels et économiques en lien avec les performances scolaires des élèves : les dynamiques sociales d'investissement scolaire dans le sens de la notion du capital humain (Schultz & Becker, 1962) et de la mobilité sociale (Bourdieu & Passeron, 1964, 1970 ; Boudon, 1973) sont intégrées dans les comportements scolaires des familles urbaines du Togo. Le choix du privé est essentiellement un choix rationnel basé sur des calculs en termes de coûts/avantages comme le décrit Boudon (1973) en lien avec le courant sociologique de l'individualisme méthodologique.

⁵ Exemples : frais d'inscription pour 2022-2023 à l'école internationale Arc-en-ciel : <http://www.arc-en-ciel.org/tuition-fees> ; frais d'inscription pour 2020-2021 au lycée français de Lomé : <https://www.lfi-togo.org/wp-content/uploads/2020/03/REGLEMENT-FINANCIER-FRAIS-DE-SCOLARITE-2020-2021.pdf>

⁶ Pour rappel, au Togo, depuis 2012, le montant du SMIG mensuel est de 35 000 FCFA pour 40 heures de travail par semaine : <https://www.cleiss.fr/docs/cotisations/togo.html>

Les familles sont convaincues qu'investir dans la scolarisation de leurs enfants, c'est leur assurer un meilleur avenir⁷. Cependant, de nombreuses familles se font aussi prendre au piège des initiatives marchandes, notamment du privé laïc. En effet, la réussite scolaire, entendue comme le passage en classe supérieure, est au cœur de la culture scolaire dans l'ordre privé, surtout laïc. Ainsi, à la quête de cette réussite pour leurs enfants, les familles n'hésitent pas à valider les stratégies multiples mises en place par ces écoles, comme les cours de répétition payants :

S'agissant des éléments du contexte, on retient le fait que le niveau de scolarisation est très élevé dans la ville de Lomé et que l'ambiance scolaire est quasiment concurrentielle. Les familles s'efforcent souvent à réussir au mieux l'éducation de leurs enfants. La principale représentation faite est que la réussite prédestine à une bonne insertion socioprofessionnelle et constitue par-là le meilleur gage d'une bonne relève sociale pour les familles. C'est ainsi que les familles mobilisent d'énormes moyens et développent des stratégies sociopédagogiques en vue d'assurer la réussite scolaire à leurs enfants. (Yabouri, *et al.*, 2010, p. 10)

Dans certaines écoles privées, ces cours de répétition sont obligatoires et payants dont le coût varie entre 100 et 500 FCFA par élève et par séance (Amouzou-Glikpa, 2013, p. 46). Ce phénomène s'observe aussi dans d'autres pays d'Afrique francophone où l'on constate dans les établissements privés, en plus des frais de scolarité, l'obligation de payer des cours de soutien ou autres (Lange, *et al.*, 2021).

Par ailleurs, l'intégration de la culture scolaire favorise globalement et indistinctement la scolarisation des garçons et des filles. Ainsi, les familles, qui sont suffisamment informées des enjeux socioéconomiques de la scolarisation et convaincues de la portée de l'investissement scolaire en lien avec la mobilité sociale, n'ont plus d'hésitation à promouvoir la scolarisation de leurs filles. Dans le cas de ces familles urbaines très favorisées ou favorisées qui utilisent les établissements scolaires privés pour scolariser leurs filles, les perceptions sociales traditionnelles qui étaient défavorables à la scolarisation de la jeune fille n'ont plus cours.

4. DISCUSSIONS

Les conventions internationales ont consacré le droit à l'éducation pour tous les enfants sans discrimination aucune. L'éducation est devenue un droit inhérent à la dignité humaine, mais aussi une stratégie collective de développement. Impossible de progresser sur la voie du développement sans que la grande majorité, sinon la totalité des citoyen-nes ne soit éduquée au sens et aux enjeux du développement. C'est pourquoi l'éducation des filles, ou celle d'autres populations vulnérables comme les minorités ethniques, longtemps négligée, est aujourd'hui une préoccupation majeure.

⁷ Lire Kola, *et al.* (2009) sur le cas spécifique des femmes chefs de ménage à Lomé.

Les données statistiques, que nous avons recueillies et traitées, montrent qu'au niveau de l'enseignement primaire au Togo, deux phénomènes peuvent être observés. En premier, l'analyse historique nous permet d'affirmer que les filles sont de plus en plus scolarisées dans l'ensemble des ordres privés et publics et qu'il n'y a plus de discrimination féminine quant à la fréquentation au primaire. En second, nous avons constaté que les parents scolarisent presque autant leurs filles dans le privé que dans le public (graphique 1). Cela peut s'expliquer par les investissements publics de l'État togolais et la mobilisation scolaire dans le contexte de l'éducation pour tous depuis les années 2008 et la décision de supprimer les frais de scolarité dans le primaire.

Cependant, à partir du secondaire 1, puis surtout au secondaire 2, la fréquentation des filles diminue et l'écart de représentation des effectifs féminins entre les secteurs privé et public devient de plus en plus important (graphiques 2 et 3). En clair, les filles sont moins scolarisées que les garçons et le sont plus souvent dans l'enseignement privé que public. La gratuité des frais de scolarisation dans le secondaire public (collèges et lycées) n'est intervenue qu'en 2021-2022⁸. Nous n'avons pas pu apprécier les conséquences de cette mesure puisque nous avons traité les statistiques de l'année 2019-2020. Cette gratuité dans l'enseignement secondaire public a ensuite été prolongée pour l'année scolaire en cours (2022-2023)⁹. Il est certain que cette décision politique en faveur de l'éducation secondaire va avoir des conséquences à la fois sur les effectifs scolaires et sans doute en particulier sur ceux des filles, mais peut-être aussi sur la répartition entre privé et public des effectifs féminins. Le gouvernement togolais semble mettre les moyens pour assurer l'accès du secondaire au plus grand nombre et a dû redéfinir de façon précise la notion de gratuité et devra continuer d'assurer le contrôle de son application :

(Togo Officiel) - Au Togo, la gratuité des frais de scolarité, décidée depuis l'année dernière par le gouvernement pour les collèges et lycées publics reste en vigueur. Le rappel a été fait mercredi, à quelques jours de la nouvelle rentrée scolaire, par le ministre des Enseignements, Dodzi Kokoroko, dans une note relative aux inscriptions. Les seuls frais que devront payer les parents d'élèves sont ceux dits « *parallèles* », fixés à hauteur de 3.000 FCFA pour les collèges et 5000 FCFA pour les lycées (général comme technique). « *Aucun parent ne doit être soumis au paiement de frais supplémentaires ou spéciaux pour l'inscription aux examens, la fabrication de table-bancs, l'achat de fournitures et de matériels, ou pour tout autre besoin* », a précisé le ministre, qui il y a quelques mois, interdisait déjà le retrait conditionné des livrets, bulletins et autres relevés de notes scolaires. La politique de gratuité de la scolarité publique est l'une des mesures déployées par l'exécutif, dans le cadre de ses actions de renforcement de la résilience des

⁸ <https://www.republiquetogolaise.com/gestion-publique/2208-5894-le-gouvernement-rend-la-scolarite-publique-gratuite-sur-tout-le-territoire-pour-l-annee-prochaine>

⁹ <https://www.republiquetogolaise.com/education/1509-7262-annee-scolaire-2022-2023-les-frais-de-scolarite-restent-gratuits-dans-le-public>

populations. En 2021, l'exemption des frais d'inscriptions aux examens avait coûté 2 milliards FCFA à l'État¹⁰.

Cependant, différent-es auteur-es ont observé que la décision prise en faveur de la gratuité des frais d'inscription en Afrique, soit n'était pas entièrement mise en œuvre (Lange, 2003), soit, dans le cas du Togo, n'était pas compensée par des financements suffisants de l'État, ce qui pouvait dégrader les conditions d'enseignement dans le public, comme le note Tete (2012, pp. 225-239).

La hausse de la fréquentation scolaire des filles par rapport à celle des garçons dans le secondaire 1 et 2 est continue entre 2000 et 2020 (graphiques 2 et 3). Pour expliquer cette hausse de la scolarisation féminine, le Rapport d'État sur le système éducatif national (RESEN, 2014) note le rôle des actions de la société civile qui explique en partie cette progression de la scolarisation des filles (RESEN, 2013). Des campagnes de sensibilisation des parent-e-s sur l'importance de scolariser les filles comme les garçons ont pu jouer un rôle. Ceci témoigne que la société civile, aux côtés des institutions en charge de l'éducation, peut participer au plan national à la promotion de la scolarisation des filles et à la recherche de la parité entre les filles et les garçons dans l'ensemble des cycles scolaires.

Cependant, la bonne représentation des effectifs féminins dans les ordres scolaires privés, souvent dans les milieux urbains, n'indique pas que la parité entre les filles et les garçons dans les écoles est atteinte, tendance qui avait été déjà soulignée par Tete (2012). En 2019-2020, l'indice de parité entre les sexes est égal à 0,9 dans l'enseignement primaire, 0,6 dans le premier cycle du secondaire alors que dans le second cycle, il n'est que 0,4.

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons montré l'intérêt de s'intéresser à l'évolution des effectifs scolarisés entre 2000 et 2020. Nous avons pu montrer que l'accroissement des effectifs féminins a réduit les inégalités scolaires selon le sexe, même si celles-ci subsistent de façon importante dans le secondaire, en particulier dans le second cycle. L'analyse comparée entre les effectifs du public et du privé a également permis de mettre à jour le rôle de l'enseignement privé dans la scolarisation des filles. En effet, les résultats des analyses, essentiellement basés sur les statistiques des annuaires officiels, rendent compte des variations de la représentativité des filles dans les ordres publics et privés et aux différents niveaux scolaires. Les taux de représentation des filles dans les ordres privés s'expliquent par plusieurs facteurs (entre autres des facteurs géographiques, socioculturels et économiques) et sont fortement en lien, non seulement avec les stratégies des familles, mais aussi en lien avec leur rapport à l'école. Plus les parents investissent dans l'école, perçue comme un

¹⁰ <https://www.republiquetogolaise.com/education/1509-7262-annee-scolaire-2022-2023-les-frais-de-scolarite-restent-gratuits-dans-le-public>

facteur de réussite sociale, plus ils se tournent vers les écoles privées. Toutefois, en se basant sur les données des années 2000 à 2020, on retient que la scolarisation des filles dans le secondaire en particulier demeure un défi à relever (Reiss, 2010 ; OCDE, 2007 ; Tete, 2012).

Enfin, comme nous l'avons vu, la décision du gouvernement togolais de supprimer les frais de scolarité dans le secondaire public à partir de la rentrée scolaire de 2021-2022 devra être analysée dès que les dernières statistiques scolaires seront disponibles. En effet, le coût élevé de la scolarisation dans le secondaire, en particulier dans l'enseignement privé, constitue un frein à la scolarisation des jeunes filles et un facteur d'inégalités scolaires. Il sera donc particulièrement intéressant de mesurer l'effet sur la scolarisation dans le secondaire de cette politique d'éducation, car la décision prise en 2008 d'imposer la gratuité dans le primaire a permis à la fois d'augmenter les taux de scolarisation, mais aussi de réduire la part du privé et les inégalités de fréquentation dans le primaire entre les filles et les garçons. Le fait donc pour l'État d'étendre, depuis l'année académique 2021-2022, la mesure de la gratuité au secondaire ne manquera d'impacter les effectifs scolaires et particulièrement ceux des filles, et davantage sur la répartition entre privé et public des effectifs féminins.

RÉFÉRENCES

- Amouzou-Glikpa, A. (2013). Les réussites différentielles dans les écoles primaires publiques et privées laïques de Lomé : quelles explications possibles pour le succès des écoles de crise au Togo ? *Revue Togolaise des Sciences*, 7(1), 30-49.
- Boudon, R., (1973). *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*. Paris : Hachette Littératures.
- Bourdieu, P., & Passeron J-C. (1964). *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Paris : Minuit.
- Bourdieu P., & Passeron J. C. (1970). *La Reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Coalition Éducation. (2022). *État des lieux de la privatisation de l'éducation en Afrique Francophone, regards croisés*. <https://bit.ly/3VdCCyC>
- Kola, E., Gueguy, Y., Dekor, D., & Tambourou, E. (2010). *Femmes chefs de ménage et réussite scolaire des enfants à Lomé*. www.rocare.org
- Lange, M.-F. (1998). *L'école et les filles en Afrique : scolarisation sous conditions*. Paris : Karthala.
- Lange, M.-F. (2003). École et mondialisation : vers un nouvel ordre scolaire ? *Cahiers d'études africaines*, 169-170, 143-166.
- Lange, M.-F. (2018). Une discrète révolution sociale : la progression massive de la scolarisation des filles et des jeunes filles dans les pays du Sud. *Autrepart*, 87, 3-33.
- Lange, M.-F. (2021). The Evolution and Forms of Education Privatisation within Francophone Countries. In F. Adamson, S. Aubry, M. de Koning, & D. Dorsi, *Realizing the Abidjan*

- Principles on the Right to Education: Human Rights, Public Education, and the Role of Private Actors in Education* (pp. 220-243). Northampton, MA: Edward Elgar.
- Lange, M.-F., Lauwerier T., & Locatelli R. (2021). *The impact of privatization on teachers in Francophone sub-Saharan African countries*, Paper commissioned for the 2021/2 Global Education Monitoring Report, Non-state actors in education. Paris : UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380072>
- OCDE. (2007). *Les parents partenaires de l'école*. Paris : OCDE.
- PASEC (2016). *Performances du système éducatif togolais : Compétences et facteurs de réussite au primaire*. Dakar : PASEC, CONFEMEN.
- Pilon, M. (1996). *Genre et scolarisation des enfants en Afrique sub-saharienne*. Paris : ORSTOM.
- Reiss, R. (2010). *Quelle direction pour l'école du XXI^{ème} siècle ?* Paris : Assemblée Nationale.
- République togolaise, Plan sectoriel de l'éducation (PSE). (2014). *Plan sectoriel de l'éducation PSE 2014-2025. Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo*. Lomé : Secrétariat Technique Permanent du Plan Sectoriel de l'Éducation, STP/PSE République togolaise.
- RESEN Togo. (2013). *Diagnostic du système éducatif togolais. Pour la poursuite des efforts engagés vers la scolarisation primaire universelle et une meilleure adéquation formation-emploi*. Dakar : Pôle de Dakar.
- RESEN Togo. (2014). *Diagnostic du système éducatif togolais. Pour une scolarisation primaire universelle et une meilleure adéquation formation-emploi*. Dakar : Pôle de Dakar.
- Schultz, T., & Becker, G. (1962). Investment in Human Capital: A Theoretical Analysis. *The Journal of Political Economy*, LXX(5), 9-49.
- Tete K. (2012). *Gouvernance scolaire au Togo. Intelligibilité des pratiques des acteurs et nouveaux paradigmes d'intervention*. Thèse de doctorat, Université de Lleida. <https://www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/63287/Tkt1de1.pdf>
- Universalia, Results for development, & Itad. (2019). *Évaluation sommative au niveau des pays du soutien du Partenariat mondial pour l'éducation. Lot 5, Pays 16 : Togo. Rapport d'évaluation final*. Montréal : Universalia. <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2019-11-evaluation-sommative-soutien-PME-au-Togo.pdf>
- Yabouri N., Lare, Y., & Maléme D. (2010). *Cours de répétition : pratiques et influence sur les résultats à l'examen. Cas des élèves de CM2 en 2009-2010 à Lomé au Togo*. Lomé : ROCARE.

Open Access Publications - Bibliothèque de l'Université de Genève
Creative Commons Licence 4.0

